

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 JUILLET 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport de présentation  
sur l'assainissement –  
Exercice 2011**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 13 juillet 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 juillet 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille douze, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Monsieur AUDURIER  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADY à Madame BOUTIN  
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur QUÉMARD  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 12 D 08

OBJET : RAPPORT DE PRÉSENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel sur l'assainissement est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal. Ce document a pour but d'informer les élus et les usagers sur la gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif au sein de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et sur les actions menées pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

La baisse de la consommation d'eau et le maintien du montant de la part communale de l'assainissement ont pour conséquence une baisse de recettes. La technique de gainage des canalisations, moins coûteuse que des travaux en tranchée, sera privilégiée afin maintenir le programme de renouvellement des canalisations et de préserver la qualité et la valeur du patrimoine communal.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC), mis en place en 2008, a permis le diagnostic de 123 installations autonomes. Aucun dispositif n'étant aux normes, les réhabilitations seront suivies par la Direction de la voirie, des réseaux et des grands projets.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

### DÉLIBÉRATION

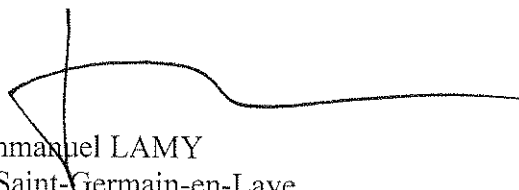
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

PREND ACTE du rapport annuel 2011 sur l'assainissement.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye



**DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**SUR L'ASSAINISSEMENT**  
**2011**

## SOMMAIRE

I.	Service public de l'assainissement collectif .....	4
I.1.	Les caractéristiques techniques du service : .....	4
I.1.1.	<i>Le territoire desservi</i> .....	4
I.1.2.	<i>Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés</i> .....	5
I.1.3.	<i>Les usagers non domestiques</i> .....	5
I.1.3.1.	Usagers publics .....	5
I.1.3.2.	Industriels et assimilés .....	6
I.1.4.	<i>L'évaluation des charges</i> .....	6
I.1.5.	<i>Le réseau de collecte</i> .....	6
I.1.5.1.	Nature des effluents.....	6
I.1.5.2.	Formes et matériaux des collecteurs .....	6
I.1.5.3.	Linéaire du réseau .....	7
I.1.5.4.	Les grilles et avaloirs .....	7
I.1.5.5.	Les postes de refoulement .....	7
I.1.5.6.	Les déversoirs d'orage .....	7
I.1.5.7.	Bassin de rétention .....	8
I.1.6.	<i>Mode de gestion du service</i> .....	8
I.1.6.1.	Le curage et l'entretien.....	8
I.1.6.2.	Les travaux en tranchée.....	9
I.1.6.3.	Les travaux sans tranchée.....	9
I.1.6.4.	L'entretien des postes de refoulement.....	9
I.2.	La tarification et les recettes de service .....	9
I.2.1.	<i>Les modalités de tarification</i> .....	9
I.2.1.1.	Les modalités de tarification .....	9
I.2.1.2.	Les modalités d'évolution et de révision .....	10
I.2.2.	<i>Les éléments relatifs au prix du mètre cube</i> .....	11
I.2.3.	<i>La facture d'eau</i> .....	12
I.2.4.	<i>Les autres recettes d'exploitation</i> .....	12
I.2.4.1.	Participation pour raccordement à l'égout (PRE) .....	12
I.2.4.2.	Contrôle de bon raccordement .....	13
I.3.	Les indicateurs de performance .....	13
I.3.1.	<i>Le taux de desserte des réseaux de collecte</i> .....	13
I.3.2.	<i>Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte</i> .....	14
I.3.3.	<i>Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration</i> .....	14
I.3.3.1.	Conformité de la collecte des effluents .....	15
I.3.3.1.1.	Etendue du réseau .....	15
I.3.3.1.2.	Déversement de temps sec .....	15
I.3.3.1.3.	Fuite et apport d'eaux claires parasites .....	15
I.3.3.2.	Conformité des équipements d'épuration .....	15
I.3.3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration .....	15
I.3.3.4.	Évolution du taux de dépollution .....	15
I.3.4.	<i>Le taux de boues évacuées de façon conforme</i> .....	15
I.3.5.	<i>Le taux de débordement des effluents chez les usagers</i> .....	16
I.3.6.	<i>Le nombre de points du réseau avec interventions fréquentes</i> .....	16
I.3.7.	<i>Le taux moyen de renouvellement des réseaux</i> .....	16
I.3.8.	<i>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau</i> .....	17
I.3.9.	<i>Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux</i> .....	17

I.3.10.	<i>Durée d'extinction de la dette</i> .....	17
I.3.11.	<i>Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</i> .....	17
I.3.12.	<i>La gestion des réclamations</i> .....	18
I.4.	Le financement des investissements .....	18
I.4.1.	<i>Les travaux engagés pendant l'exercice</i> .....	18
I.4.2.	<i>L'état de la dette au 31 décembre 2009</i> .....	19
I.4.3.	<i>Les projets et les travaux</i> .....	19
II.	Le service public de l'assainissement non collectif .....	20
II.1.	Les caractéristiques techniques du service.....	20
II.1.1.	<i>Le nombre d'habitants desservis</i> .....	20
II.1.1.1.	Le zonage .....	20
II.1.1.2.	L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service et périmètre ..	20
II.1.2.	<i>L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</i> .....	20
II.2.	La tarification et les recettes du service .....	21
II.2.1.	<i>La tarification</i> .....	21
II.2.1.1.	Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation .....	21
II.2.1.2.	Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien .....	22
II.2.2.	<i>Les recettes d'exploitation</i> .....	22
II.3.	Indicateur de performance : le taux de conformité des installations.....	22
II.4.	Le financement des investissements .....	22
<b>ANNEXE 1</b>	.....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 2</b>	.....	<b>24</b>
<b>ANNEXE 3 - ZONAGE</b>	.....	<b>29</b>
<b>ANNEXE 4</b>	.....	<b>30</b>

La loi du 2 février 1995 et son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 (JO du 4 mai 2007) fixent les caractéristiques et les indicateurs à renseigner dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Cette obligation d'information a pour principal objectif une transparence réelle dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement vis-à-vis des élus et, surtout, vis-à-vis des usagers. Cette information doit, de plus, contribuer à faire progresser la qualité des services rendus aux usagers et ses performances.

## **I. Service public de l'assainissement collectif**

### **I.1. Les caractéristiques techniques du service :**

#### ***I.1.1. Le territoire desservi***

La commune de Saint-Germain-en-Laye est assainie par un réseau communal majoritairement de type unitaire. L'assainissement collectif concerne plusieurs zones de collecte, dont la principale est l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye.

Cette zone de collecte principale est raccordée au réseau du Syndicat Intercommunal de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.) qui dirige, via le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S), les eaux usées vers l'émissaire interdépartemental Sèvres-Achères du S.I.A.A.P pour traitement à l'usine d'épuration Seine-Aval.

D'autres zones de collecte sont raccordées, soit directement à l'usine d'épuration Seine-Aval, soit aux réseaux des communes voisines.

Ainsi, la compétence de la collectivité s'exerce directement sur la collecte. Le traitement des eaux est majoritairement assuré par le S.I.A.A.P.

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye comprend en outre 3.526 hectares de forêt dans laquelle certaines habitations sont assainies selon le mode autonome.

Le réseau communal collectif concerne :

- La partie urbanisée de l'agglomération de Saint-Germain ;
- Le quartier du Château du Val ;
- Le stade municipal, le Camp des Loges, la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur et la Fête des Loges ;
- La Cité Fromainville ;
- Le pavillon d'Herblay et le pavillon d'Artois ;
- Le Golf de Saint Germain ;
- Le camp militaire de Maisons-Laffitte ;

Les effluents de l'agglomération se rejettent dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARG). Il est constitué de grands collecteurs. Sur le territoire communal, on distingue 5 émissaires dans lesquels le réseau communal se déverse :

- Émissaire Nord (galerie 2x2 m) à l'aval de l'étoile des Neuf Routes, en limite communale avec le Pecq. Il reçoit l'ensemble des quartiers Nord et le quartier Turgot.
- Émissaire des Grottes (Ø1000) situé avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, en bas de la rampe des Grottes et draine le quartier de la rue Thiers.

- Émissaire Sud (divers diamètres) qui traverse la commune de part en part, commence de la rue du Clos Baron, suit la rue Saint-Léger, arrive rue Schnapper et continue sur le territoire du Pecq. Il reprend différents bassins, notamment ceux à proximité du ru de Buzot. En amont, il reçoit une antenne syndicale venant du chemin des Plâtrières, qui collecte le hameau de Montaigu et le lycée agricole.
- Émissaire de Fourqueux (T130) situé sous la rue de Fourqueux et rejoint l'émissaire Sud au niveau de la place de la Fontaine Sainte-Catherine. Il récupère les eaux du quartier de la rue des noisetiers.
- Émissaire de Grandchamps (Ø600 et Ø800), rue du Professeur Roux. Il draine le quartier de la rue du Pontel.

Les effluents de la cité Fromainville, des pavillons d'Herblay et d'Artois, du quartier militaire de Maisons-Laffitte se déversent dans le réseau du S.I.A.A.P.

Les effluents du quartier du château du Val se déversent dans le réseau du Mesnil-le-Roi.

Le traitement des eaux ainsi collectées est réalisé à la station d'épuration Seine Aval.

D'autre part, les effluents des quartiers du camp des Loges, de la maison de la Légion d'Honneur et du golf de Saint-Germain se déversent dans le réseau du syndicat d'assainissement de l'Hautil. Ces effluents sont traités dans l'usine d'épuration de Carrières-sous-Poissy.

cf. ANNEXE 1.

### ***1.1.2. Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés***

Il s'agit du nombre de personnes qui sont domiciliées dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou elle peut être raccordée.

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Population (population légale 2009, *source INSEE)	43 207	41 517	40 945*
Nombre d'abonnés à l'assainissement	5 154	5 273	5 565**
Taux de raccordement	Non connu	0.95	0.98
Volume assaini annuel (calculé)*	2 431 347m <sup>3</sup>	2 346 973m <sup>3</sup>	2 241 739 m <sup>3</sup>
Evolution du volume assaini par abonné	-1,7%	-5,6%	-4,5%

\*Le volume assaini est une estimation basé sur une consommation de 150 l/jour/habitant.

\*\*Il a été recensé 123 installations d'assainissement non collectif.

### ***1.1.3. Les usagers non domestiques***

#### **I.1.3.1. Usagers publics**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Bâtiments communaux	193 242 m <sup>3</sup>	139 059 m <sup>3</sup>	111 094 m <sup>3</sup>
Etablissements scolaires (écoles + crèches)	25 919 m <sup>3</sup>	27 539 m <sup>3</sup>	Non connu
Total (d'après consommation)	219 161 m <sup>3</sup>	166 598 m <sup>3</sup>	111 094 m <sup>3</sup>
Equivalents habitants (base : 150 litres/jour/habitant)	4 003 EH	3 043 EH	2029 EH

Ces chiffres sont basés sur la consommation d'eau potable.

Ecoles uniquement

La forte baisse de la consommation des bâtiments communaux est due à la suppression des bouches de lavage.

### I.1.3.2. Industriels et assimilés

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Industriels connus raccordés avec prétraitement	2	4	4
Industriels connus raccordés sans prétraitement	Non connu	Non connu	Non connu
Industries faisant l'objet d'arrêté / d'autorisation	2	3	3
Volume rejeté total	300 348 m <sup>3</sup>	239 487 m <sup>3</sup>	261 132 m <sup>3</sup>
Equivalents habitants (base : 150 litres/jour/habitant)	5 486 EH	4 374 EH	4 769 EH

Ces chiffres sont basés sur la consommation d'eau potable.

Remarque :

- Les industriels et assimilés ne sont pas suivis spécifiquement, ils sont recensés à l'occasion de demande ou de contrôle de raccordement ;
- A ce jour, les installations industrielles connues sont deux restaurants, la blanchisserie et une station service.

#### ***1.1.4. L'évaluation des charges***

La Ville n'est pas équipée de prise de mesure de charge de pollution de ces effluents collectés.

#### ***1.1.5. Le réseau de collecte***

##### **1.1.5.1. Nature des effluents**

Le réseau est unitaire ; seules quelques zones proches du ru de Buzot sont en réseau séparatif.

##### **1.1.5.2. Formes et matériaux des collecteurs**

Le réseau d'assainissement de l'agglomération est ancien dans l'ensemble. Les phases de réalisation des travaux ont été les suivantes :

- Les principaux collecteurs du Centre Ville de 1860 à 1925 (souvent de type galerie empierrée).
- Les collecteurs de la rue Franklin et des quartiers résidentiels (appelés « Réserve Péreire ») de 1925 à 1939.
- Les collecteurs de la vallée du ru de Buzot : depuis 1947.

Les principaux ouvrages de la partie Nord de l'agglomération sont constitués par des ovoïdes en maçonnerie. Leur taille varie entre 1,30 mètre et 1,60 mètre de hauteur pour une largeur comprise entre 0,75 à 1 mètre de large.

Tous les autres éléments du réseau sont constitués par des canalisations pour la plupart en grès dans le Centre Ville (Ø400 et Ø300), et en béton armé dans les autres quartiers (Ø300 à Ø600).



### I.1.5.3. Linéaire du réseau

<i>Diamètre (mm)</i>	<i>Longueur de canalisation (m)</i>	<i>Proportion</i>
100	630	1,01
150	400	0,64
200	1 072	1,72
250	446	0,72
300	25 609	41,14
400	11 105	17,84
500	2 325	3,73
600	2 060	3,31
800	495	0,80
1000	910	1,46
1100	225	0,36
1300	920	1,48
1400	5 125	8,23
1500	260	0,42
1600	9 370	15,05
1800	1 430	2,30
<b>TOTAL</b>	<b>62 251</b>	<b>100%</b>

Les Coteaux du Bel Air sont équipés d'une galerie technique de 1,6 km de long regroupant les alimentations principales de l'ensemble des concessionnaires et un collecteur d'assainissement.

### I.1.5.4. Les grilles et avaloirs

Afin d'assurer le drainage des eaux de ruissellement de nombreux avaloirs et grilles sont répartis dans la ville. On en compte environ 1500.

### I.1.5.5. Les postes de refoulement

Sept postes de refoulement sont également présents sur le réseau :

- Au nouveau cimetière.
- Au terrain d'entraînement du PSG.
- Au stade municipal vers le réseau du camp militaire des Loges (bassin de collecte de Poissy).
- Au pont des Ambassadeurs.
- Sur la pelouse de la Fête des Loges.
- Rue Bastiat au niveau du bassin de rétention
- Rampe piétonne sous la voie ferroviaire place Frahier.

### I.1.5.6. Les déversoirs d'orage

Les cinq déversoirs d'orage se situent :

- Rue du Pontel et Avenue du Professeur Roux (ouvrage syndical). Dans cet ouvrage, un délestage vers le réseau pluvial syndical rue du Baron Gérard est possible.
- Place Aschaffenburg (ouvrage syndical), ce déversoir fait office de double surverse d'une part entre le réseau unitaire syndical et le réseau pluvial syndical et d'autre part entre le réseau communal de la place Sainte-Catherine et le réseau pluvial syndical.
- Rue Saint-Léger (ouvrage communal), délestage entre le réseau communal et le réseau syndical parallèle.

- Rue du Docteur Grandhomme (ouvrage communal), il déleste le raccordement entre le quartier Robereau et la rue Bonnemain.
- Route de Fourqueux (ouvrage syndical), il déleste l'émissaire syndical vers le réseau pluvial.

Ces ouvrages qui permettent le délestage du réseau communal vers le réseau syndical sont gérés avec l'aide du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

### **I.1.5.7. Bassin de rétention**

Un bassin de rétention de 1700 m<sup>3</sup> situé rue Bastiat permet d'éviter les débordements du réseau sur la place Frahier.

### ***I.1.6. Mode de gestion du service***

Le réseau de collecte communal est géré en régie. La maîtrise d'œuvre est assurée par le personnel communal.

Les travaux de curage, de petites et de grosses réparations ainsi que les inspections télévisées et le contrôle du réseau visitable sont confiés à des entreprises adjudicataires de marchés publics suite à une mise en concurrence sur appel d'offres ouvert.

#### **I.1.6.1. Le curage et l'entretien**

Depuis de nombreuses années, la Ville a opté pour un marché d'entretien des collecteurs d'assainissement visant à garantir l'écoulement normal et continu des eaux. Ces prestations ont été confiées à l'entreprise EAV (Entreprise d'Assainissement et de Voirie) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 en pour une durée de 4 ans, il se termine fin 2014.

Il comprend :

- le curage de 10 km du réseau par an,
- l'inspection télévisée de 5 km de réseau,
- 30 interventions de curage à la demande,
- le curage annuel des quatre séparateurs hydrocarbures et de la chambre à sable,
- deux campagnes par an de curages des 1500 ouvrages d'engouffrement avec leur branchement et leur décantation éventuelle,
- la mise à jour du patrimoine.

Aujourd'hui le service a en charge quatre séparateurs hydrocarbures situés dans différents parc de stationnement public, rue des Lavandières, avenue Saint-Fiacre, rue Henri Dunant, et rue Saint-Léger (derrière le lycée international). Ils sont curés une fois par an.

Ces prestations permettent de donner un état du réseau sur l'année et de réaliser un contrôle global des collecteurs. Les interventions sont programmées selon les difficultés rencontrées (constatations d'odeurs, débordements, remontés d'informations des entreprises ou des riverains, ...).

### **I.1.6.2. Les travaux en tranchée**

Ces travaux comprennent toutes les réparations sur le réseau ainsi que les réalisations d'ouvrages neufs réalisées en tranchée ouverte. Un bordereau de prix détaillé permet d'adapter les travaux à effectuer.

Ce marché a été confié au groupement SRBG/EUROVIA en début d'année 2011 pour une durée maximale de 4 ans.

### **I.1.6.3. Les travaux sans tranchée**

Ces travaux concernent les rénovations de l'intérieur des canalisations soit par moyen humain soit par des techniques de chemisage. Il est également prévu des travaux de réfection d'ouvrages annexes tels que les avaloirs, les regards, etc...

Ce marché a été confié au groupement HPBTP/TELEREP en février 2011 pour une durée de maximale de 4 ans.

### **I.1.6.4. L'entretien des postes de refoulement**

L'entretien comprend les vérifications des pompes mais aussi de toute la partie électrique et automatique des postes ainsi que le curage des cuves. Ce marché prévoit des forfaits horaires d'intervention en cas d'urgence.

Le contrôle et l'entretien des postes de relèvement sont effectués par EAV titulaire du marché. Celui-ci a été renouvelé en juillet 2009 pour une durée de 4 ans, il se termine le 31 décembre 2013.

## **I.2. La tarification et les recettes de service**

### ***I.2.1. Les modalités de tarification***

Toutes les prestations ainsi que la part assainissement dans la facture d'eau sont soumises à une TVA de 5.5% (excepté la part communale).

Les recettes de l'assainissement sont aux nombres de trois :

- part assainissement indexé sur le volume consommé,
- participation pour raccordement à l'égout (PRE),
- contrôle de conformité du raccordement.

#### **I.2.1.1. Les modalités de tarification**

Différentes catégories d'abonnés font l'objet d'un tarif différent :

- les abonnés communaux, ils ne payent pas de surtaxe communale sur la part eau ;
- les abonnés pour lesquels les effluents se jettent via le syndicat Boucle de Seine ou le syndicat de Sartrouville ou encore le syndicat de l'Hautil (cf. schéma du réseau page 6 du présent document) ont également une tarification différente.

cf. ANNEXE 2.

### I.2.1.2. Les modalités d'évolution et de révision

*Part communale de l'assainissement dans la facture d'eau potable :*

<i>délibération</i>	<i>Tarif 2008</i>	<i>Tarif 2009</i>	<i>Tarif 2010</i>	<i>Tarif 2011</i>
Du 20 décembre 2007	0,1040 €/m <sup>3</sup>	0,1061 €/m <sup>3</sup>	0,1168 €/m <sup>3</sup>	0.1168 €/m <sup>3</sup>
Evolution	+2 %	+2 %	+10 %	+0%

L'évolution de tarification n'est pas basée sur une formule de révision, elle est proposée par le service selon une augmentation générale du coût de la vie (environ 2%).

En 2011, la part communale de l'assainissement n'a pas augmenté.

*Part communale de l'eau dans la facture d'eau potable :*

<i>délibération</i>	<i>Tarif 2008</i>	<i>Tarif 2009</i>	<i>Tarif 2010</i>	<i>2011</i>
Du 20 décembre 2007	0,0400 €/m <sup>3</sup>	0,0400 €/m <sup>3</sup>	0,0450 €/m <sup>3</sup>	0.0500 €/m <sup>3</sup>
Evolution	0 %	0 %	+11,1 %	+ 10 %

### 1.2.2. Les éléments relatifs au prix du mètre cube

Présentation d'une facture au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour 120m<sup>3</sup> :

<b>VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE</b>			
<b>EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m<sup>3</sup>)</b>			
	<b>Prix HT 2012</b>	<b>Prix HT 2011</b>	<b>variation %</b>
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
. Abonnement	36,66	34,80	5,34
. Consommation 120 m <sup>3</sup>	146,53	139,08	5,36
<b>Part Communale</b>	6,00	6,00	0,00
<b>Organismes d'Etat</b>			
. Préservation des ressources en eau	10,80	10,28	5,02
. Voies navigables de France	0,86	0,86	0,00
. Lutte contre la pollution	47,88	47,88	0,00
<b>T.V.A. à 5.5%</b>	13,68	13,14	4,11
<b>Sous total TTC eau</b>	262,42	252,05	4,11
<b>m3 TTC</b>	<b>2,19</b>	<b>2,10</b>	<b>4,11</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT</b>			
<b>Part du délégataire</b>			
. Consommation 120 m <sup>3</sup>	8,32	8,00	3,90
<b>Part des Collectivités</b>			
. Part communale	14,02	14,02	0,00
. Parts syndicales	16,44	16,03	2,54
. SIAAP	57,84	54,60	5,93
<b>Organismes d'Etat</b>			
Modernisation des réseaux de collecte	36,00	36,00	0,00
<b>T.V.A.</b>	8,30	6,30	31,67
<b>Sous total TTC assainissement</b>	140,91	134,96	4,41
<b>m3 TTC</b>	<b>1,17</b>	<b>1,12</b>	<b>4,41</b>
<b>m3 € TTC</b>			
<b>EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>3,36</b>	<b>3,23</b>	<b>4,22</b>

En 2010, le coût d'un m<sup>3</sup> TTC était de 3.16 contre 3.23 en 2011 soit une augmentation de 2.2 %.

Cette facture est représentative de la majorité des abonnements des saint-germanois.

La part du délégataire revient au gestionnaire du réseau, ici Lyonnaise des Eaux. A cela s'ajoute la part des collectivités (communale et syndicales), enfin diverses taxes vont aux organismes de l'Etat.

Certaines structures (Agence de l'eau, Voies navigables de France, ...) financent des projets d'assainissement (travaux, aménagement contre les inondations, ...) à l'aide de subventions accordées aux collectivités.

### ***1.2.3. La facture d'eau***

La surtaxe communale d'eau potable a augmenté de 10% en 2011. Elle passe de 0,0450 €/m<sup>3</sup> à 0,0500 €/m<sup>3</sup>.

La part assainissement revenant à la commune, quant à elle, n'a pas progressé depuis 2010. Elle est de 0,1168 €/m<sup>3</sup>.

### ***1.2.4. Les autres recettes d'exploitation***

#### **1.2.4.1. Participation pour raccordement à l'égout (PRE)**

Par **Délibération du Conseil Municipal** en date du **3 novembre 1983** modifiée le 19 décembre 1984, il avait été décidé la création d'un droit pour le raccordement aux égouts. Le montant variait alors selon la nature et la surface du local raccordé.

Par **Délibération en date du 12 juin 1991**, le mode de calcul a été modifié et fut indexé à l'indice TP01 (index général tous travaux). À cette date, le montant était de 4 841 F. La réévaluation annuelle se fait le 1<sup>er</sup> juillet à partir de l'indice TP01 du mois de décembre précédent.

Ces délibérations mentionnent que cette participation est exigible pour une maison individuelle, par appartement dans un ensemble immobilier ainsi que par tranche inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les immeubles industriels, commerciaux ou à usage de bureaux, et par tranche de 300 m<sup>2</sup> d'entrepôt.

#### Évolution de la PRE

<i>Année</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2009-2010</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2011-2012</i>
Montant	1 234,71 €	1 272,03 €	1 304,99 €	1367.60 €
Evolution	+5,9 %	+3,0 %	+2,6 %	+4.6%

Formule de révision :

$$\frac{\text{tarif année } n_0 \times \text{valeur TP01 année } n}{\text{valeur TP01 année } n_0}$$

$$\text{Soit du 1}^{\text{er}} \text{ juillet 2010 au 30 juin 2011 : } \frac{738,01 \times 629,5}{356,0} = 1304,99 \text{ €}$$

$$\text{du 1}^{\text{er}} \text{ juillet 2011 au 30 juin 2012 : } \frac{738,01 \times 659,7}{356,0} = 1367,60 \text{ €}$$

La PRE disparaît au 1<sup>er</sup> juillet 2012, elle est remplacée par la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC), participation qui doit être approuvée par le conseil municipal.

### I.2.4.2. Contrôle de conformité du raccordement

Depuis 2004, la Ville a mis en place un tarif pour le contrôle de bon raccordement au réseau communal d'assainissement. Ces prestations sont réalisées depuis 2011 par l'entreprise EAV. La taxe couvre le prix du bordereau du marché ainsi que le travail effectué par le service Voirie-Réseaux.

L'évolution de tarification n'est pas basée sur une formule de révision, elle est proposée par le service selon une augmentation générale du coût de la vie (environ 2%).

#### Evolution du tarif pour un contrôle de bon raccordement

délibération	Type de forfait	Tarif 2009	Tarif 2010	Tarif 2011
Du 20 décembre 2007	Pavillon ou immeuble d'un étage au plus	223 € +2,3 %	227 € +1,8 %	231.50 € +1,9 %
	Immeuble de plus d'un étage	329 € +2,5 %	335 € +1,8 %	341.70 € +2 %
	Chaque Demande supplémentaire*	222.50 € +2,5 %	226.50 € +1,8 %	231 € +2 %

\*Ce type de forfait a été supprimé en 2012 car cette prestation n'était jamais demandée.

## I.3. Les indicateurs de performance

### I.3.1. Le taux de desserte des réseaux de collecte

Taux de desserte = nombre d'abonnés effectifs / nombre d'abonnés potentiels

Le nombre d'abonné assainissement est de 5 565.

Nous comptons 5 688 abonnés à l'eau potable et 123 installations d'assainissement non collectif connu.

Le taux de desserte est donc égal à 0,98

### ***1.3.2. Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte***

L'indicateur est défini selon un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 elles concernent la connaissance et l'inventaire ; de 70 à 100, elles portent sur la gestion.

<i>Echelle de notation selon l'arrêté du 2 mai 2007</i>		<i>note</i>
Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	0	-
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	+10	10
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	10
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	+10	0
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchement entre deux regards de visite)	+10	0
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10	0
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	+10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	0
<b>TOTAL connaissance et gestion du patrimoine</b>	<b>100</b>	<b>50</b>

La base de données des réseaux d'assainissement est contenue dans un système d'information géographique (SIG). Cette base doit être mise à jour régulièrement. Le renouvellement du marché d'entretien en 2011 a permis d'améliorer la connaissance du patrimoine d'assainissement de la Ville de Saint-Germain-en-Laye grâce à la mise à jour de notre patrimoine. Cela va permettre au service de mieux gérer le planning des inspections télévisées et des curages sur les années à venir.

### ***1.3.3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration***

La commune n'est chargée que de la collecte des effluents, le transport hors du territoire communal est assuré majoritairement par le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye (SIA). Le traitement est de la compétence du syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).



### **I.3.3.1. Conformité de la collecte des effluents**

#### **I.3.3.1.1. Etendue du réseau**

La quasi-totalité de l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye est desservie en assainissement. Il n'y a pas eu d'extension de réseau en 2011.

#### **I.3.3.1.2. Déversement de temps sec**

Aucun déversement ou rejet direct en milieu naturel ne peut avoir lieu à Saint-Germain-en-Laye. Tous les effluents se déversent dans le réseau syndical.

#### **I.3.3.1.3. Fuite et apport d'eaux claires parasites**

Le diagnostic de 2001 réalisé par le bureau d'étude Safège a montré que les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECP) sont d'environ 2 280 m<sup>3</sup>/j soit environ 30% du débit par temps sec.

Afin de lutter contre les ECP, le service assainissement s'est doté d'un marché « travaux sans tranchée », les travaux de gainage de réseau permettent un renforcement structurel ainsi qu'une étanchéité parfaite de la canalisation.

### **I.3.3.2. Conformité des équipements d'épuration**

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

### **I.3.3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration**

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

### **I.3.3.4. Évolution du taux de dépollution**

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

#### ***I.3.4. Le taux de boues évacuées de façon conforme***

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne gère pas d'équipement d'épuration.

***1.3.5. Le taux de débordement des effluents chez les usagers***

Il s'agit du nombre de demande d'indemnisation présentée par des tiers, usagers ou non du service.

<i>Demande d'indemnisation – déclarée auprès de notre assureur</i>			
<i>Date</i>	<i>Adresse</i>	<i>Nature du sinistre</i>	<i>Cause présumée</i>
29/07/10	2 rue Collignon	Dégât des eaux dans la cave	En cours

<i>Demande d'indemnisation – non déclarée à notre assureur</i>			
<i>Date du Dossier</i>	<i>Adresse</i>	<i>Nature du sinistre</i>	<i>Cause présumée</i>
Pas de demande d'indemnisation en 2011			

***1.3.6. Le nombre de points du réseau avec interventions fréquentes***

C'est le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an, hors branchement strict.

<i>Rue concernée</i>	<i>Nature</i>	<i>Type d'intervention</i>	<i>Cause</i>
Ru de Buzot (rue du Val Joyeux)	Mauvais écoulement du ru	Extraction des déchets	Encombrement dû aux déchets flottants
Dalle Symphonie	Mauvais écoulement	curage	Colonnes d'eau pluviale obstruées

***1.3.7. Le taux moyen de renouvellement des réseaux***

Il s'agit d'apprécier le maintien de la valeur patrimoniale de la collectivité.

Longueur cumulée de canalisation renouvelée au cours des cinq dernières années X 100  
5 X longueur de canalisation

<i>Année</i>	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Réseau renouvelé	439 m	757 m	747 m	662 m	820 m	3425 m

Soit :  $3\,425\text{ m} * 100 / 62\,251\text{ m} \times 5 = 1.1\%$

Ainsi, en 2011, 1.1 % des réseaux ont été renouvelés. La moyenne de renouvellement est d'environ 1% chaque année.

### ***1.3.8. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau***

La commune de Saint-Germain-en-Laye ne possède pas d'équipement d'épuration.

### ***1.3.9. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux***

Les deux ouvrages communaux ne déversent pas dans le milieu naturel. Le déversoir d'orage (DO) rue Saint-Léger déleste dans le réseau syndical. Le DO rue du Docteur Grandhomme sert de surverse pour le quartier Robereau vers le réseau communal de la rue Bonnemain.

### ***1.3.10. Durée d'extinction de la dette***

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'indicateur est calculé (à partir du compte administratif) de la manière suivante :

Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Soit en 2011 : 336 848 € / 87 000 € = 3.87 année

#### **Récapitulatif :**

<i>Année</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
<i>Durée d'extinction de la dette</i>	1,27 année	1,89 année	1,52 année	3.87 années
	15 mois	23 mois	18 mois	46 mois

Les recettes du service ont été moins importantes en 2011.

### ***1.3.11. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente***

A Saint-Germain-en-Laye, le taux d'impayés au 31 décembre 2011 sur les factures émises au titre de l'année 2010 s'élève à 0,03% \*.

\* Sources Lyonnaises des Eaux

### 1.3.12. La gestion des réclamations

La Ville a mis en place un suivi des courriers et des courriels. Ils sont tous enregistrés et archivés. La recherche des réclamations est faite par réponses envoyées.

Date	Adresse	Nature du sinistre	Cause présumée	Statut
21/03/2011	35-39 rue du Marcéhal Joffre	Fuite d'eau dans un garage	Fuite d'eau potable	Clos
08/07/10	1 avenue du Président Kennedy	Non conformité du raccordement	Non respect des prescriptions techniques de la Ville	En cours
Sept 11	136 rue du président Roosevelt	Pas d'assainissement	PC autorisée sur une parcelle non desservie par un réseau	Clos
23/11/11	2 rue Mozart	Affaissement dans une allée piétonne	Mauvais terrassement du branchements	Clos

## 1.4. Le financement des investissements

### 1.4.1. Les travaux engagés pendant l'exercice

<i>Principaux travaux réalisés en 2011</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Montant (€ TTC)</i>
Création d'avaloirs et changements de regards d'assainissement (rues diverses)	34 962
Réparation de fissures sur l'ovoïde rue Collignon	14 247
Réfection du radier rue Danes de Montardat (150 ml)	99 937
Chemisage canalisation rue du Général Dubail (473 ml)	118 040
Chemisage canalisation rue Saint Jean Marie Vianney (194 ml)	64 308
<b>TOTAL</b>	<b>331 494</b>

### 1.4.2. L'état de la dette au 31 décembre 2011

#### Dette en capital

<i>Organisme prêteur</i>	<i>Projet concerné</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Capital restant dû au 31/12/2011</i>
Agence de l'eau Seine Normandie	Travaux de réhabilitation du réseau rue Wauthier	126 000 €	67 200 €
Agence de l'eau Seine Normandie	Travaux de raccordement rue du Val Joyeux	15 677 €	9 406 €
Caisse d'Epargne	Financement investissement 2009	300 000 €	260 242 €
<b>Total</b>		<b>441 677 €</b>	<b>336 848 €</b>

#### Annuité 2011

Remboursement en capital	27 246 €
Intérêts	7 987 €
<b>Total</b>	<b>35 233 €</b>

### 1.4.3. Les projets et les travaux

Les principaux travaux envisagés pour les exercices ultérieurs :

<i>Projets / travaux programmés</i>	<i>Montant estimé (€ TTC)</i>	<i>Priorité*</i>
Chemisage rue du Fer à Cheval (Ø300 sur 100m)	30 000	1
Chemisage rue des marronniers (Ø300 sur 90m)	25 000	1
Réfection ovoïde rue du Parc de Noailles (T160 sur 150m)	120 000	1
Réfection ponctuelle ovoïde rue Joffre	24 000	2
Chemisage rue Villard (Ø300 sur 80m)	24 000	2
Chemisage servitude rue du Chemin vert (Ø300 sur 60m)	18 000	2
Chemisage rue Saint Léger (Ø400 sur 55m)	20 000	2
Travaux ponctuels de fraisage (Clos Baron et Sainte Radegonde)	10 000	2
Chemisage Robereau servitude RN13 (Ø300 sur 80m)	24 000	2
<b>TOTAL</b>	<b>315 000</b>	

\* priorité : 1=important, 2=secondaire

## **II. Le service public de l'assainissement non collectif**

### **II.1. Les caractéristiques techniques du service**

#### *II.1.1. Le nombre d'habitants desservis*

##### **II.1.1.1. Le zonage**

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye est occupé aux trois quarts par la forêt domaniale (3553 ha pour une superficie totale de 4827 ha). Il en résulte, logiquement, une zone d'assainissement collectif (l'agglomération) et une zone de non collectif ou naturelle (cf. ANNEXE 3).

Le zonage a été réalisé et acté en octobre 2005 dans le plan local d'urbanisme (PLU).

##### **II.1.1.2. L'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service et périmètre**

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été mis en place fin 2008. Un diagnostic des dispositifs a été réalisé au cours de l'année 2009. 123 installations ont été recensées (cf. ANNEXE 4).

Cette prestation a été prévue dans le marché d'assainissement « curage et entretien ». Elle a été confiée à Véolia-Eau (sous-traitant d'IFA).

La forêt est classée en zone N (espaces naturels et forestiers sensibles). Le PLU indique « *l'interdiction pure et simple des constructions nouvelles et des extensions des constructions existantes* » dans cette zone. Cette prescription rend l'évolution du nombre de ménage desservi impossible.

Globalement, 2% des saint-germanoises sont concernés par l'assainissement non collectif.

#### *II.1.2. L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif*

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au point A n'atteint pas 100 :

<i>Echelle de notation selon l'arrêté du 2 mai 2007</i>		<i>note</i>
A – éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	+ 30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	+ 30	30
B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+ 10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	+ 20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+ 10	0
<b>TOTAL mise en œuvre de l'assainissement non collectif</b>	<b>100</b>	<b>70</b>

#### Commentaires :

- Le zonage a été approuvé par délibération du 18 octobre 2005.
- Le règlement du service public d'assainissement non collectif a été acté par délibération du 18 septembre 2008.

La prestation fait l'objet de deux phases :

- Phase 1 : un diagnostic et un programme de réhabilitation éventuelle de toutes les installations. Cette première phase est terminée.
- Phase 2 : le contrôle périodique tous les quatre ans et le suivi de chantier.

## **II.2.La tarification et les recettes du service**

### ***II.2.1. La tarification***

Le service est assujéti à une TVA de 5.5%.

La mise en place du service a eu lieu en fin d'année 2008. La première phase s'est terminée en fin d'année 2009. A ce jour, les recettes sont inexistantes.

#### **II.2.1.1. Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation**

Une redevance forfaitaire a été mise en place en 2008 et adoptée lors du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2008.

Inscrit dans le tableau des tarifs municipaux, la redevance est réévaluée chaque année au mois de décembre.

<i>Année</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
<i>Tarif</i>	200 €	204 €	208.50 €
<i>Evolution</i>	-	+2 %	+2.1 %

### **II.2.1.2. Le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien**

Au même titre que la redevance précédente, celle-ci a été mise en place en 2008 et adoptée lors du conseil municipal en date du 18 septembre 2008.

Inscrit dans le tableau des tarifs municipaux, la redevance est réévaluée chaque année au mois de décembre.

<i>Année</i>	2009	2010	2011
<i>Tarif</i>	120 €	122 €	124.40 €
<i>Evolution</i>	-	+1.7 %	+1.9%

### **II.2.2. Les recettes d'exploitation**

Le diagnostic a été réalisé en 2009. Il n'y a pas encore eu de réhabilitation et de visite périodique de contrôle. Aucune recette n'a été perçue en 2011.

La majorité des installations appartiennent à des structures telles que la SNCF, la RFF, l'ONF et le SIAAP. En 2010, SNCF a été alertée des non conformités de ses installations. Un projet de réhabilitation est en cours. Aucun travaux n'a encore été effectué.

### **II.3. Indicateur de performance : le taux de conformité des installations**

Il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

123 dispositifs ont été contrôlés, aucun n'a été jugé conforme.

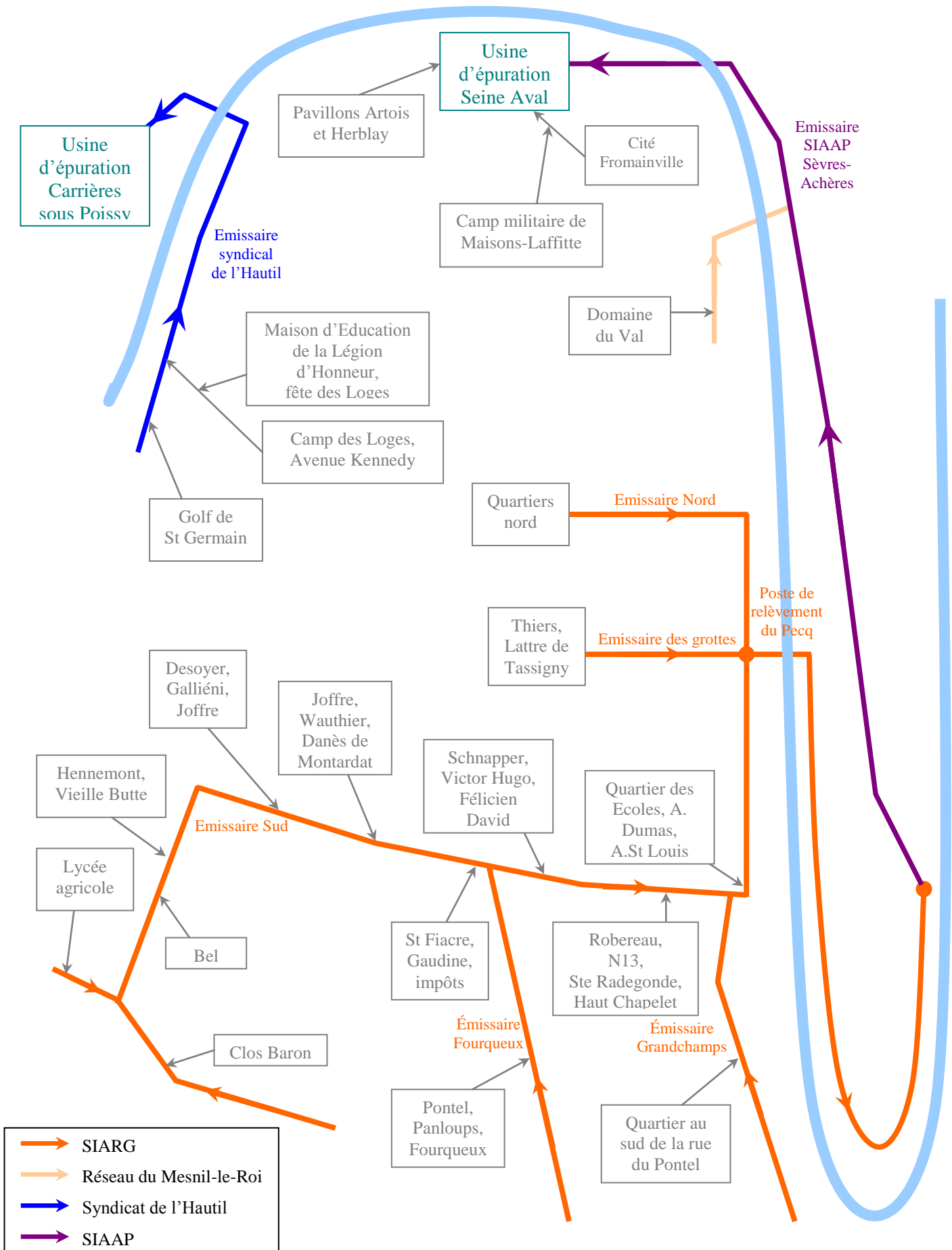
Les travaux de réhabilitation sont obligatoires en cas de dommages pour l'environnement ou pour la santé. Les propriétaires ont la charge de ces travaux dans un délai maximum de 4 ans après le contrôle de l'installation.

### **II.4. Le financement des investissements**

La desserte étant très peu étendue, le service se limite aux missions obligatoires de contrôle. Il n'a donc pas vocation à effectuer des travaux.



## ANNEXE 1



## ANNEXE 2

Tarif pour les abonnés communaux « Syndicat de Saint-Germain-en-Laye », représentant tous les bâtiments communaux situés en agglomération :

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE PRIX DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT (base 120 m <sup>3</sup> ) COMMUNAUX ASSAINISSEMENT ST GERMAIN EN LAYE	
	Prix HT 2011
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Abonnement	34.80
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	139.08
<b>Part Communale</b>	0.00
<b>Organismes d'Etat</b>	
Préservation des ressources en eau	10.28
Voies navigables de France	0.86
Lutte contre la pollution	47.88
<b>T.V.A. 5.5%</b>	12.81
<b>Sous Total TTC eau</b>	245.71
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>2.05</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	8.00
<b>Part des Collectivités et autres Délégataires</b>	
Part communale	14.02
Parts syndicales (SIARSG, SIABS)	16.03
SIAAP	54.60
<b>Organismes d'Etat</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	36.00
<b>T.V.A. 5.5%</b>	6.30
<b>Sous Total TTC assainissement</b>	134.96
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>1.12</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>3.17</b>

Valeur 2010 : 3,12 €

Tarif pour les abonnés communaux « Syndicat de l'Hautil », représentant le stade municipal Georges Lefèvre avenue du Président Kennedy :

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE PRIX DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT (base 120 m <sup>3</sup> ) COMMUNAUX ASSAINISSEMENT SIARH	
	Prix HT 2011
<b>DITRIBUTION DE L'EAU</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Abonnement	34.80
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	139.08
<b>Part Communale</b>	0.00
<b>Organismes d'Etat</b>	
Préservation des ressources en eau	10.28
Voies navigables de France	0.86
Lutte contre la pollution	47.88
<b>T.V.A. 5.5%</b>	12.81
<b>Sous Total TTC eau</b>	245.71
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>2.05</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	28.31
<b>Part des Collectivités et autres Délégués</b>	
Part communale Poissy	27.24
Parts syndicales (SIARH)	23.26
SIAAP	54.60
<b>Organismes d'Etat</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	36.00
<b>T.V.A. 5.5%</b>	9.32
<b>Sous Total TTC assainissement</b>	178.73
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>1.49</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>3.54</b>

Valeur 2011 : 3,46 €

Tarif pour les abonnés particuliers « Syndicat de Saint-Germain-en-Laye », représentant tous les habitants situés en agglomération :

<b>VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE</b> <b>PRIX DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT (base 120 m<sup>3</sup>)</b> <b>COMMUNAUX ASSAINISSEMENT ST GERMAIN EN LAYE</b>	
	Prix HT 2011
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Abonnement	34.80
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	139.08
<b>Part Communale</b>	6.00
<b>Organismes d'Etat</b>	
Préservation des ressources en eau	10.28
Voies navigables de France	0.86
Lutte contre la pollution	47.88
<b>T.V.A. 5.5%</b>	13.14
<b>Sous Total TTC eau</b>	252.05
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>2.10</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	8.00
<b>Part des Collectivités et autres Délégués</b>	
Part communale	14.02
Parts syndicales (SIARSG, SIABS)	16.03
SIAAP	54.60
<b>Organismes d'Etat</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	36.00
<b>T.V.A. 5.5%</b>	6.30
<b>Sous Total TTC assainissement</b>	134.96
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>1.12</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>3.23</b>
<b>EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>3.23</b>

Valeur 2010 : 3,16 €

Tarif pour les abonnés particuliers « Syndicat de Sartrouville », représentant tous les habitants du Domaine du Val :

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE PRIX DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT (base 120 m <sup>3</sup> ) COMMUNAUX ASSAINISSEMENT SIA SARTROUVILLE	
	Prix HT 2011
<b>DITRIBUTION DE L'EAU</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Abonnement	34.80
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	139.08
<b>Part Communale</b>	6.00
<b>Organismes d'Etat</b>	
Préservation des ressources en eau	10.28
Voies navigables de France	0.86
Lutte contre la pollution	47.88
<b>T.V.A. 5.5%</b>	13.14
<b>Sous Total TTC eau</b>	252.05
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>2.10</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	0.00
<b>Part des Collectivités et autres Délégués</b>	
Part communale	14.02
Parts syndicales (SIA SARTROUVILLE, SIABS)	26.04
SIAAP	54.60
<b>Organismes d'Etat</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	36.00
<b>T.V.A. 5.5%</b>	7.19
<b>Sous Total TTC assainissement</b>	137.85
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>1.15</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>3.25</b>

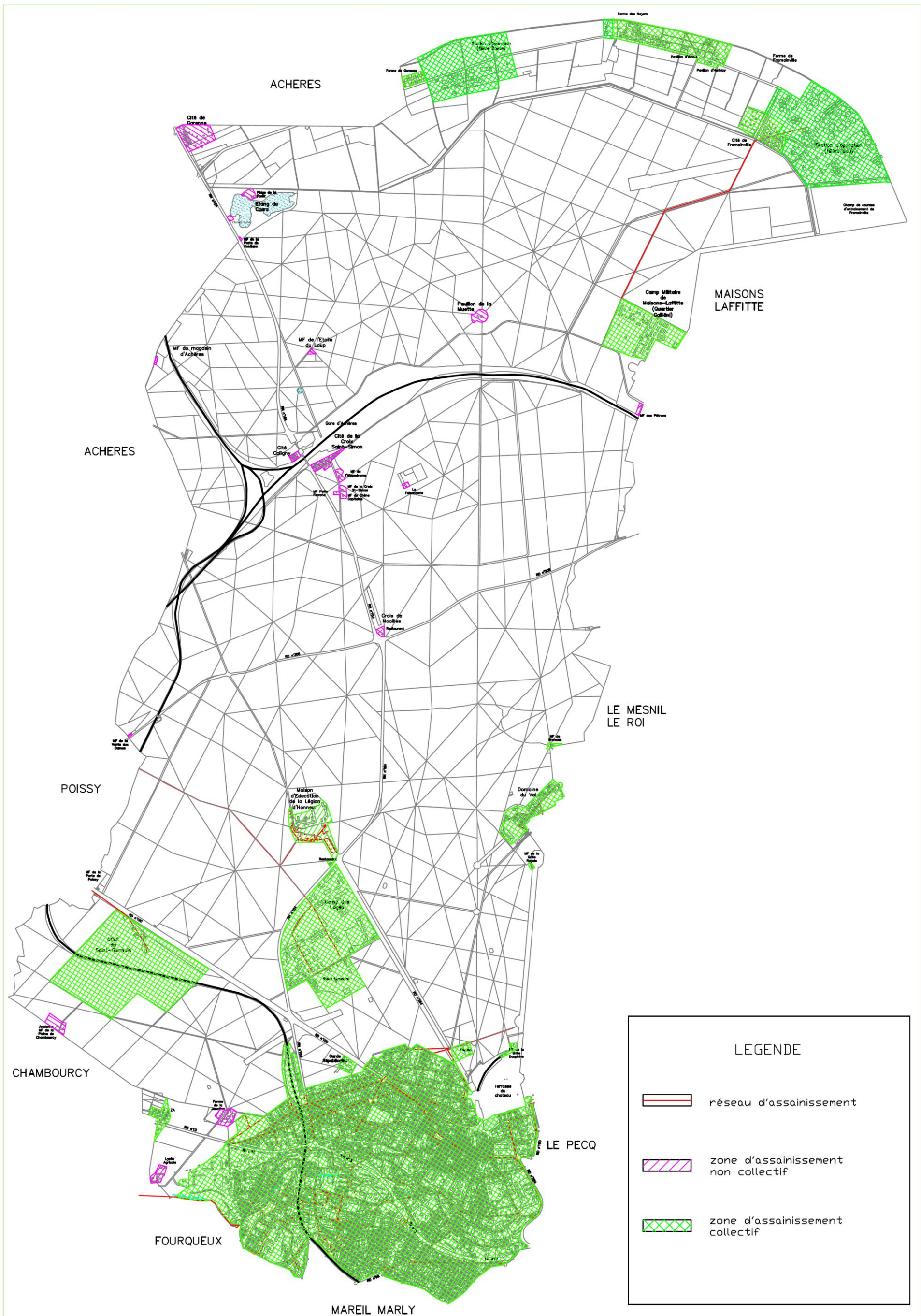
Valeur 2010 : 3,15 €

Tarif pour les abonnés particuliers « Syndicat de l'Hautil », représentant la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur, le Camp des Loges et tous les habitants de l'avenue du Président Kennedy ainsi que le Golf de Saint-Germain :




VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE PRIX DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT (base 120 m³) COMMUNAUX ASSAINISSEMENT SIARH	
	Prix HT 2011
<b>DITRIBUTION DE L'EAU</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Abonnement	34.80
Consommation (120 m³)	139.08
<b>Part Communale</b>	6.00
<b>Organismes d'Etat</b>	
Préservation des ressources en eau	10.28
Voies navigables de France	0.86
Lutte contre la pollution	47.88
<b>T.V.A. 5.5%</b>	13.14
<b>Sous Total TTC eau</b>	252.05
<b>m³ TTC</b>	<b>2.10</b>
<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT</b>	
<b>Part du délégataire</b>	
Consommation (120 m³)	28.31
<b>Part des Collectivités et autres Délégués</b>	
Part communale	27.24
Parts syndicales (SIARH)	23.26
SIAAP	54.60
<b>Organismes d'Etat</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	36.00
<b>T.V.A. 5.5%</b>	9.32
<b>Sous Total TTC assainissement</b>	178.73
<b>m³ TTC</b>	<b>1.49</b>
<b>m³ TTC EAU + ASSAINISSEMENT</b>	<b>3.59</b>

Valeur 2010 : 3,50 €

# ANNEXE 3 - ZONAGE



## LEGENDE

-  réseau d'assainissement
-  zone d'assainissement non collectif
-  zone d'assainissement collectif

## ANNEXE 4

Tableau récapitulatif des installations d'assainissement non collectif contrôlées :

N° rue	Type	Adresse	Code postal	Bureau distributeur	PROPRIETAIRES
	CITE	FOYER DU GRAND CORMIER CITE DU GRAND CORMIER	78260	ACHERES	<b>S.A.H.L.M LA SABLIERE</b> 24 RUE DE PARADIS 75010 PARIS <b>GESTIONNAIRE:</b> MR DIAWARA CITE DU GRAND CORMIER 78260 ACHERES
1	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
2	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
3	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
4	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
5	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
6	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
7	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
8	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
9	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
10	CITE	COLIGNY	78260	ACHERES	
1	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
2	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
3	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
4	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
5	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
6	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
7	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
8	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
9	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
10	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
11	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
12	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
13	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
14	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
15	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
16	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
17	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
18	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
19	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
20	CITE	CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
		ECOLE-CITE CROIX ST SIMON	78260	ACHERES	
1	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
3	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
5	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
7	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
8	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
9	ALLEE	DES TILLEULS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
1	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
3	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
5	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
7	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
9	ALLEE	DES TAMARIS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
1	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
2B	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
4	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
6	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
8	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
10	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
12	ALLEE	DES PRUNUS	78760	CONFLANS STE HONORINE	
	ETANG	DE CORA (ECOLE DE VOILE)	78260	ACHERES	<b>CENTRE YACHTING DE CONFLANS</b> 13 PASSAGE DES NEIGES D'ANTAN 95800 CERGY ST CHRISTOPHE
	ETANG	DE CORA (MF- DE LA PORTE DE CONFLANS)	78260	ACHERES	<b>OFFICE NATIONAL DES FORETS - MME VATRAN -SERVICE</b> IMMOBILIER - 27 RUE EDOUARD CHARTON 78000 VERSAILLES
		CROIX DE NOAILLES (LOSTERIA RESTAURANT)	78260	ACHERES	
	ROUTE	DE LA MUETTE (MF)	78260	ACHERES	
		MF-GRILLE ROYALE			
	AVENUE	DES LOGES (MF- GRILLE DAUPHINE*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	RUE	DU BUISSON RICHARD (MF- DE BRANCAS*)	78600	LE MESNIL LE ROI	
		MF-PAVILLON DE LA MUETTE	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE L'ETOILE DU LOUP	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF*- DE LA VENTE AUX DAMES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE PALLIS FERRAND	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF-DU CHENE CAPITAINE	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE L'HIPPODROME	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE LA CROIX ST SIMON	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DE LA CROIX ST SIMON	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- LA FAISANDERIE	78260	ACHERES	
	RUE	MARYSE BASTIE (MF- DE LA COTE DE POISSY*)	78300	POISSY	
	RUE	DE LA MUETTE (MF- DES PETRONS*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		CARREFOUR DES 6 CHIENS (ROTISSERIE DES LOGES*)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		MF- DES PORTES DE CHAMBOURCY			<b>OFFICE NATIONAL DES FORETS - MME VATRAN -SERVICE</b> IMMOBILIER - 27 RUE EDOUARD CHARTON 78000 VERSAILLES
1	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
2	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
3	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
4	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
5	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES (FERME D'HENNEMONT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	ROUTE	FORESTIERE DES PRINCESSES (CENTRE EQUESTRE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
	CITE	CITE DU GRAND CORMIER	78260	ACHERES	
1	ROUTE	DE BRET (BUNGALOW EE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (BV)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (CABINET MEDICAL)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (CANTINE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ECOLE TRANSPORT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	<b>SNCF-DIRECTION FINANCIERE</b> <b>UP-PATRIMOINE MANTES SEINE ET VEXIN - MR</b> <b>LEGENBRE</b> - 1 ROUTE DE BRET 78260 ACHERES



<b>N° rue</b>	<b>Type</b>	<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Bureau distributeur</b>	<b>PROPRIETAIRES</b>
1	ROUTE	DE BRET (ECOLE VOIE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (FORMATION INCENDIE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (FOYER)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (MAISON DES SYNDICATS)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ORGANISME)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (PARC CATENAIRE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (PARC CATENAIRE SCLE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (PARC SES)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POLYGONE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE A)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE AMBASSADEURS)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE B)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE C)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET(POSTE DE LA BUTTE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE LA MUETTE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE 2)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (POSTE 3)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (RAG)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET(SECTION RDC)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (SECTION 1 ETAGE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ESCALE 2)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (UFT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (VESTIAIRE DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ATELIER DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (BUNGALOW RATP)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (BATIMENT ADMINISTRATIF-DEPOT)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ANCIEN CINEMA)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ROUTE	DE BRET (ACHERES-DIEPPE)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	CITE	CITE DU GRAND CORMIER (SRBG)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
		<b>CHÂTEAU DE ST GERMAIN EN LAYE</b>			<b>DOMAINE NATIONAL DE ST GERMAIN EN LAYE- CONSERVATION 37 RUE DE PONTOISE 78100 ST GERMAIN EN LAYE</b>
1	CHEMIN	DES CARRIERES (FLEURISTE DU DOMAINE NATIONAL)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ALLEE	DAUPHINE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
2	ALLEE	DAUPHINE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	GRILLE	DEMIE LUNE (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
1	ALLEE	HENRI II (Architecte Bâtiments de France)	78100	ST GERMAIN EN LAYE	
					<b>GERANT- MR BULTEZ: SERVICE DES FONTAINES 1BIS RUE ROBERT DE COTTE 78000 VERSAILLES</b>

\*propriété raccordée collectivement